

Les budgets primitifs et annexes de la Commune ont été votés le 6 avril 2023. Ils peuvent être consultés sur simple demande en mairie aux heures d'ouverture habituelles des bureaux ou en ligne sur le site internet de la commune.

Ils doivent être votés par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle ils se rapportent, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Les budgets sont structurés autour de deux sections qui doivent être équilibrées chacune en dépenses et en recettes : l'une de fonctionnement, l'autre d'investissement.

1/ BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023

Elle regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant des services, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à un montant de 5 875 790,00€ incluant le virement à la section d'investissement.

1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 502 040,00€ en hausse de 5% par rapport à 2022

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2022	BP 2023	Variation en valeur	Variation
CHAP	LIBELLE				
11	charges à caractère général	1 050 030,00	1 160 990,00	110 960,00 €	11%
12	charges de personnel	2 035 200,00	2 057 100,00	21 900,00 €	1%
14	atténuation de produits	6 000,00	6 000,00	- €	0%
65	autres charges de gestion courante	245 300,00	263 450,00	18 150,00 €	7%
Total des dépenses de gestion courante		3 336 530,00	3 487 540,00	151 010,00 €	5%
66	charges financières	9 350,00	7 500,00	- 1 850,00 €	-20%
67	charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	- €	0%
68	dotations provisions semi budgétaires	2 000,00	6 000,00	4 000,00 €	200%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 348 880,00	3 502 040,00	153 160,00 €	5%
23	virement à la section d'Investissement	1 058 800,00	2 101 000,00	1 042 200,00 €	98%
42	opération ordre transfert entre sections	269 600,00	272 750,00	3 150,00 €	1%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 328 400,00	2 373 750,00	1 045 350,00 €	79%
Total des dépenses de fonctionnement		4 677 280,00	5 875 790,00	1 198 510,00 €	26%

Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont constituées par :

Le chapitre 011 – « charges à caractère général » d'un montant de 1 160 990€ varie de +5% notamment en raison de :

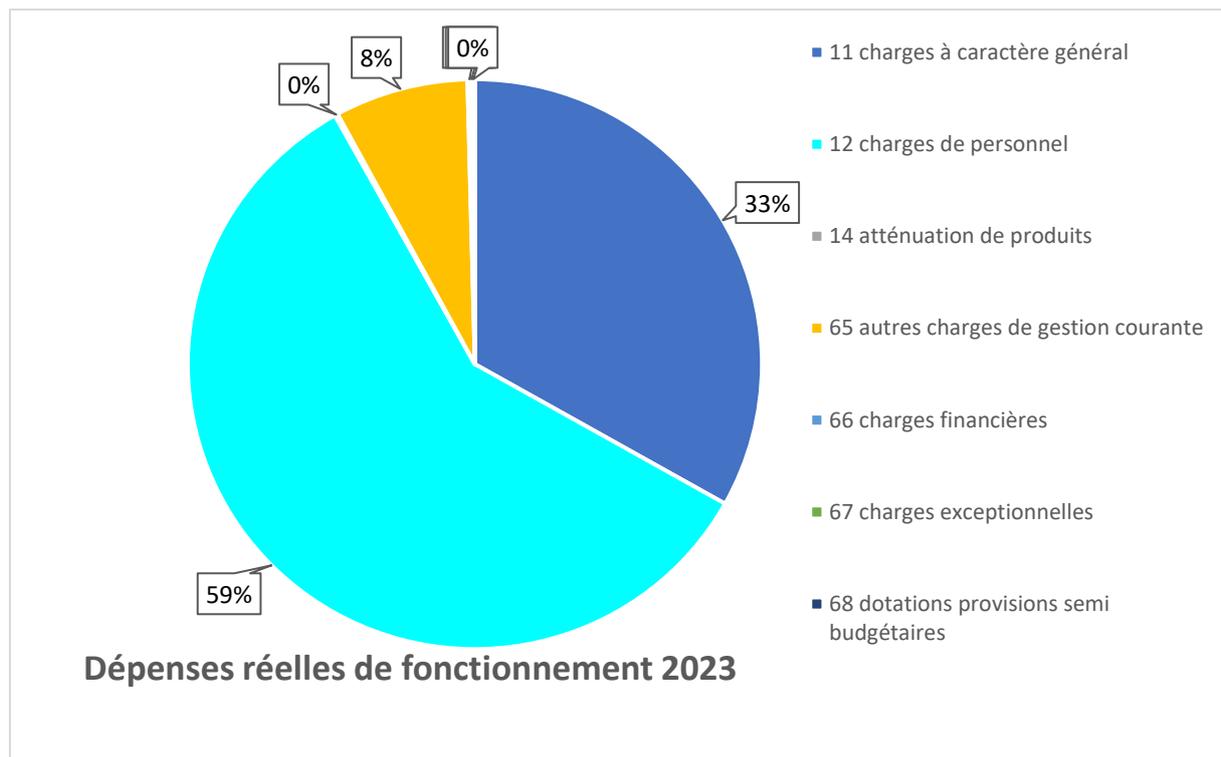
- La hausse des coûts de l'énergie et du carburant (+61 000 euros prévus)

- La hausse des prix alimentaires pour la restauration scolaire (+54 000€)
- La hausse des contrats d'assurances (+15 500€) et ce en dépit d'une couverture constante et d'une faible sinistralité

Il est à noter que les crédits pour les fêtes et cérémonies sont diminués de plus de 30 000€, la fête de la forêt n'ayant pas lieu en 2023.

Le chapitre 012 « charges de personnel » évolue de 1 % (soit 21 900€) par rapport à 2022. Il est tenu compte de la hausse de la valeur du point d'indice, base de calcul de la rémunération des agents, décidée par l'Etat au mois de juillet 2022 et des revalorisations des grilles indiciaires des agents de catégorie C.

Le chapitre 65 « autres produits de gestion courante » comptabilise notamment les subventions à divers organismes (associations, CCAS ...), le versement pour équilibre au budget annexe « piscine, camping, tennis » ainsi que les indemnités aux élus. Ce poste évolue de 7% (soit 18 150€) en 2023 en raison de l'augmentation de la subvention au CCAS, du versement de subventions exceptionnelles aux associations (+3400€) et du virement au budget annexe camping (+7000€) compte tenu de la réalisation de nombreux travaux en régie (réfection du local de la buvette, ...)



1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 5 875 790€ dont 70% de recettes réelles (4 095 152€).

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 373 917 euros par rapport à 2022 soit + 10%.

Les recettes de fonctionnement s'établissent comme suit :

RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2022	BP 2023	Variation en valeur	Variation en %
CHAP	LIBELLE				
13	atténuation de charges	11 000,00 €	15 000,00 €	4 000,00 €	36%
70	produits, services, domaines et ventes	165 601,85 €	220 281,40 €	54 679,55 €	33%
73	impôts et taxes	2 741 452,00 €	3 021 100,00 €	279 648,00 €	10%
74	dotations et participations	681 081,00 €	710 671,00 €	29 590,00 €	4%
75	autres produits de gestion courante	122 000,00 €	128 000,00 €	6 000,00 €	5%
Total des recettes de gestion courante		3 721 134,85 €	4 095 052,40 €	373 917,55€	10%
76	produits financiers	100,00 €	100,00 €	- €	0%
77	produits exceptionnels	- €	- €	- €	
78	reprise provisions semi-budgétaires	- €	- €	- €	
		- €	- €	- €	
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 721 234,85 €	4 095 152,40€	373 917,55€	10%
42	opération ordre transfert entre sections	20 900,00 €	15 900,00 €	- 5 000,00 €	-24%
43	opération ordre transfert intérieur sections	- €	- €	- €	
		- €	- €	- €	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		20 900,00 €	15 900,00 €	- 5 000,00 €	-24%
Total recettes fonctionnement		3 742 134,85 €	4 111 052,40 €	368 917,55 €	10%
	R002 resultat reporté	935 145,15 €	1 764 737,60 €	829 592,45 €	89%
Total recettes fonctionnement cumulées		4 677 280,00 €	5 875 790,00 €	1 198 510,00 €	26%

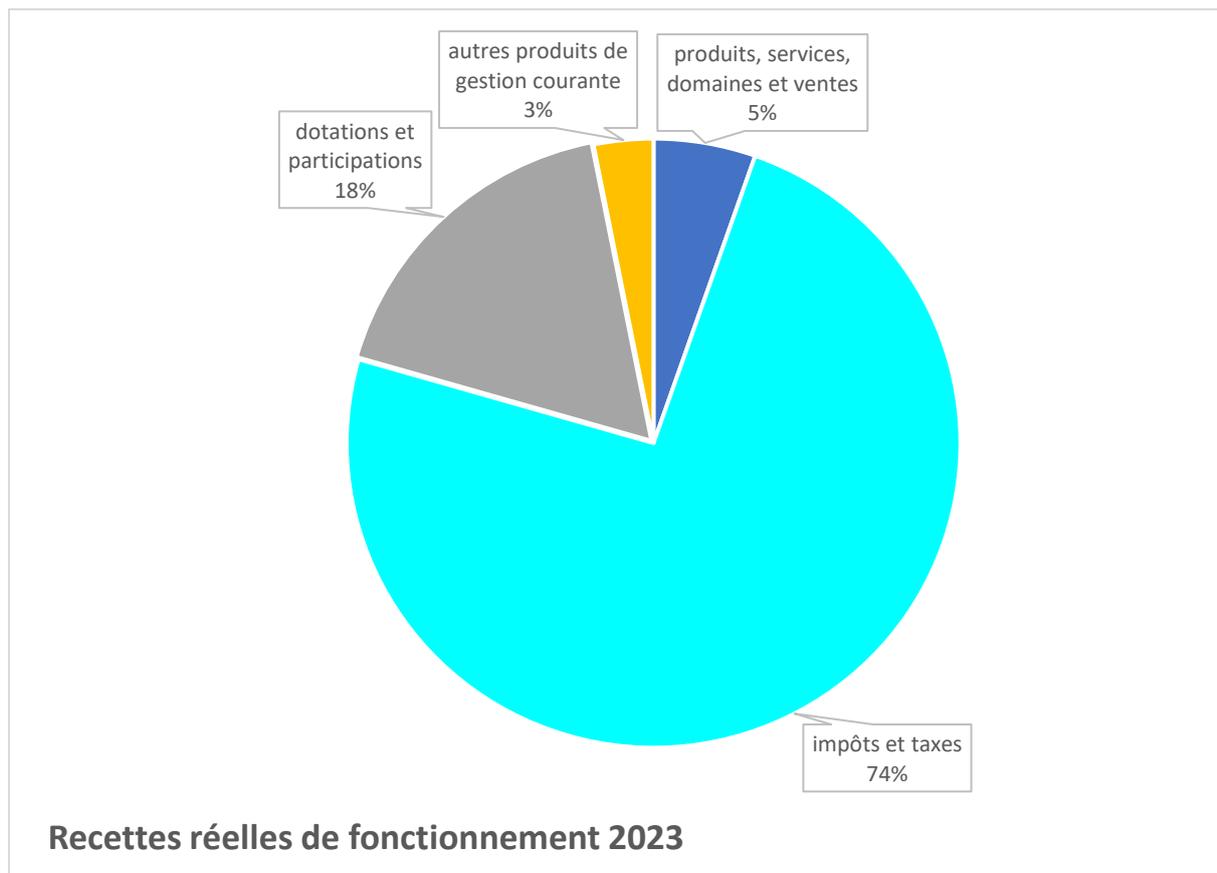
Les impôts et taxes, regroupés au chapitre budgétaire 73 représentent 50% des recettes de fonctionnement. Elles connaissent une hausse de 10% en raison notamment de l'importante augmentation du produit de la fiscalité directe mais surtout par rapport au BP 2022 qui était prudent (pour mémoire le CA 2022 du chapitre 73 est de 3 034 904€ , avec des droits de mutation à titre onéreux en forte hausse) .

En effet en dépit de la stabilité des taux votés par la commune, le produit de la fiscalité directe locale augmente sous l'effet de l'évolution des bases fiscales, notamment liées à la revalorisation de la valeur locative des propriétés non bâties et bâties fixée par l'Etat à 7.1% en 2023 contre 3.4% en 2022.

Les dotations et participations, regroupées au chapitre budgétaire 74, constituent la deuxième source de recettes communales (17% des recettes réelles). Composées à hauteur de 70% par les dotations versées par l'Etat, elles enregistrent également les compensations des exonérations fiscales, les participations d'organismes extérieurs (CoVe, CAF ...) et pour la première fois en 2023, la participation de l'Etat à la tarification sociale mise en place par la commune pour la restauration scolaire.

Les autres produits de gestion courante, regroupés au chapitre budgétaire 75, (3% des recettes réelles de fonctionnement) correspondent essentiellement aux revenus des bâtiments communaux loués ou mis à disposition (Cocadis revalorisation, Maison de santé, etc)

Enfin **les produits et services, regroupés au chapitre budgétaire 70**, évoluent de 32% en 2023 en raison principalement de la hausse de fréquentation des services scolaires et périscolaires (cantine, ALSH, CLAE). Ce chapitre comptabilise également les recettes des locations de salles, des redevances d'occupation du domaine public et du remboursement de la mise à disposition de personnel (forêt, camping, CCAS ...).



2/ LE BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT 2023

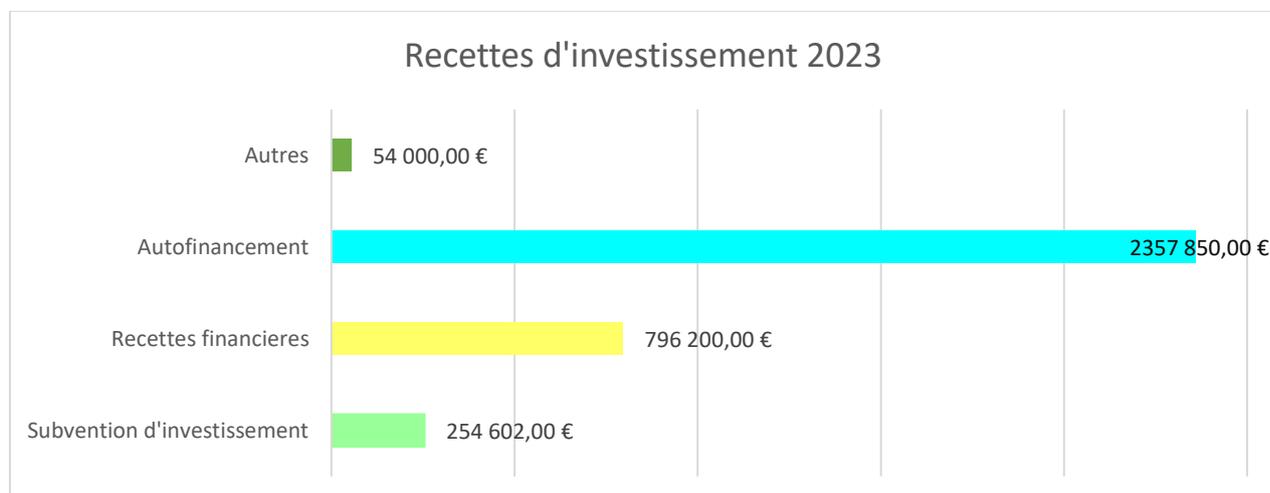
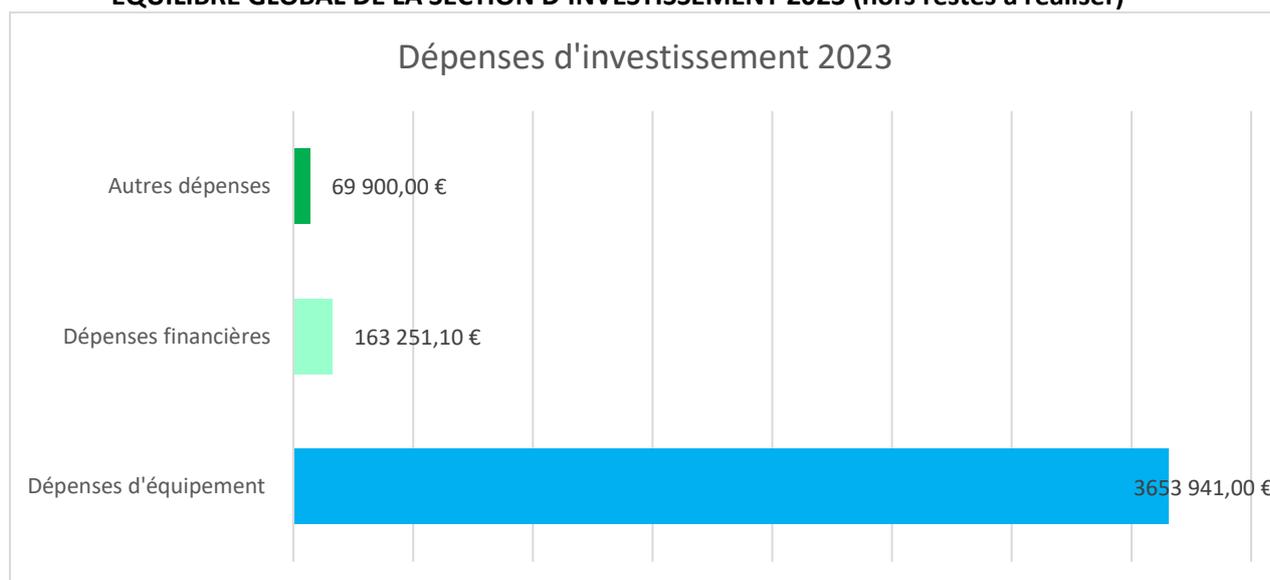
Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement retranscrit les projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement regroupe l'ensemble des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux (construction de bâtiment, réhabilitation de biens, travaux de voirie et réseaux, aménagements de terrains ...).

Cette section supporte également le remboursement du capital de la dette des différents emprunts (soit 163 000€ en 2023) contractés pour le budget principal de la commune.

La section d'investissement s'équilibre à 4 312 360€ dont 3 653 941€ de dépenses nouvelles d'équipement (hors restes à réaliser 2022).

EQUILIBRE GLOBAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2023 (hors restes à réaliser)



Les recettes d'investissement s'établissent à un montant de 4 312 360€ dont 254 602€ de subventions accordées par l'Etat ou d'autres collectivités (Région, Département ...), 796 200€ de recettes financières et 2 357 850€ d'autofinancement.

En 2023, la section investissement enregistre une recette de 325 200€ correspondant au remboursement par le budget annexe « Lotissement » d'une partie de l'avance versée en 2022 par le budget communal.

Détail des recettes d'investissement 2023 (hors restes à réaliser)		
13	Subventions investissement (hors 138)	254 602.66
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) dont FCTVA = 238 000€ et taxe aménagement = 70 000€	308 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	163 000,00
21	Virement de la section de fonctionnement	2 101 000,00
27	Autres immobilisations financières	325 200,00
40	Opération ordre transfert entre sections (dotation aux amortissements)	272 750,00
41	Opérations patrimoniales	54 000,00

En 2023, **les dépenses réelles d'équipement** (hors restes à réaliser 2022) s'élèvent à 3 653 941€ soit 1157€ par habitant (population totale – source Insee).

Détail des principales opérations d'équipement 2023 (hors restes à réaliser 2022)	Crédits nouveaux inscrits au BP2023
Création aire d'accueil pour visiteurs - route de Carpentras	445 200,00 €
Résidence autonomie	495 000,00 €
Création jardin public route de Flassan	360 500,00 €
Requalification parc des sports et rénovation des vestiaires du stade	716 360,00 €
Travaux de voirie	299 600,00 €
Création station de lavage des pulvérisateurs et de traitement des effluents phytosanitaires	355 000,00 €
Rénovation énergétique des écoles	159 000.00€
Maitrise d'œuvre travaux du Moustier	150 000,00 €
Aménagement site des Demoiselles Coiffées	60 000,00 €
Extension jardins partagés	13 000,00 €
Citerne incendie salle de l'Oustau d'Anais	28 700.00 €
Travaux sécurité Mur Chemin de la Berque	75 000,00 €
Achat et installation de conteneurs enterrés	15 000,00 €
Mobilier urbain	51 450,00 €
Renouvellement parc automobile	63 500,00 €
Matériel informatique	30 000,00 €
Comités consultatifs - enveloppes pour projets	26 000,00 €

3/ L'ETAT DE LA DETTE

Le budget principal 2023 s'équilibre comme en 2021 et 2022 sans recours à l'emprunt.

L'encours de dette au 1 janvier 2023 **pour le budget principal de la commune** s'élève à 1 391 788€, ce qui représente 440€ par habitant (source population légale au 1^{er} janvier 2023 notifiée par l'INSEE).

Le capital remboursé s'élèvera à 163 000€ et les intérêts à 7 500€ pour le budget principal de la commune.

Encours sur l'emprunt de la piscine : 188 335€ avec un remboursement du capital de 15 958€.

Total encours de la dette budget principal + camping piscine : 1 580 123€ soit 500€ par habitant

4/ LES BUDGETS ANNEXES

4-1 Budget annexe « Exploitation forestière »

Il s'équilibre en fonctionnement à 373 000€.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 233 950€ et se répartissent comme suit :

- Charges à caractère général : 105 010€ (entretien bois et forêt 56 910€, frais de gardiennage 22 000€, fournitures : 16 100€)
- Charges de personnel : 58 540€,
- Autres charges de gestion courante : 67 400€

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 113 405€ se composent :

- Des produits des services : 101 695€ dont 80 000€ pour la coupe de bois (estimation ONF) et 18 000€ de ventes de récolte
- Des autres produits de gestion courante correspondant à la redevance liée à la présence de la station radar en forêt communale : 11 710€

La section d'investissement s'équilibre à 350 100€ dont 184 856€ consacrés à des dépenses d'équipement (hors restes à réaliser) dont les principales portent sur :

- Des travaux de réouverture de milieu : 56 000€
- L'acquisition d'un véhicule : 30 000€
- Des travaux d'entretien des pistes : 21 000€ (piste Landerot)
- Le reboisement (2^{ème} vague de plantation) : 12 000€

Ces dépenses s'équilibrent principalement grâce aux recettes d'investissement suivantes :

- Subventions d'investissement : 25 000€ pour les travaux de reboisement
- L'autofinancement constitué par le virement provenant de la section de fonctionnement (136 500€), l'affectation de l'excédent 2022 au compte 1068 (100 000€) et les amortissements (2 550€).

4-2 Budget annexe « Piscine-Camping-Tennis »

Il s'équilibre en fonctionnement à 511 000€ et est établi sur une prévision de période d'ouverture normale des équipements.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 380 500€ et connaissent une très faible variation + 0.08% (soit 28 700€) par rapport à 2022. Elles se répartissent comme suit :

- Charges à caractère général : 149 900€ dont fluides : 55 000€, fournitures 18 250€, produits de traitement : 5 500€, frais d'entretien : 31 050€
- Charges de personnel : 218 000€
- Autres charges de gestion courante : 9 000€ en baisse de 6 000€ par rapport à 2022

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 320 621€, en hausse de 10%, sont principalement constituées par :

- Les produits des services : 278 300€ (recettes du camping, de la piscine et de l'aire de camping-car)
- La subvention d'équilibre : 37 000€

La section d'investissement s'équilibre à 235 830€. La somme de 110 350€ est consacrée à des dépenses d'équipement dont les principales portent sur :

- Travaux au tennis = 16 300€ (serrures et 1ere tranche réfection des courts)
- Travaux de réhabilitation et équipement de la buvette : 31 786€
- Equipement pour l'ombrage de la piscine = 9 700€
- Travaux de réfection des sanitaires = 23 350€
- Changement borne aire de camping-car = 10 000€

Ces dépenses d'équipement sont couvertes exclusivement par de l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement et dotation aux amortissements).

La section d'investissement comprend également en dépense le remboursement du capital des emprunts qui s'élève à 15 958€ en 2023.

Le capital restant dû pour ce budget annexe s'établit à 188 335€ au 1 janvier 2023.

4-3 Budget Lotissement

La section de fonctionnement du budget annexe « Lotissement » s'établit à 1 699 180€.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées à 94% par les écritures de stock relatives aux terrains (1 602 500€) et à hauteur de 96 680€ des charges relatives au solde des travaux de viabilisation initiés et comptabilisés majoritairement au BP 2022.

Les recettes de fonctionnement retracent le produit de la vente de sept lots viabilisés à hauteur de 538 000€ et des écritures de stock à hauteur de 1 161 180€.

La section d'investissement s'équilibre à 1 602 500€.

Sont prévus en dépense d'investissement : le remboursement à hauteur de 325 222€ d'une partie de l'avance versée par le budget principal en 2022, des écritures de stock à hauteur de 1 161 180€ et la couverture du déficit 2022 (116 097€).

Les recettes d'investissement sont constituées exclusivement par des recettes d'ordre afférentes aux écritures de stock à hauteur de 1 602 500€.